



MARS 2025

N° 9

LA LETTRE D'INFORMATION

VOSGES NATURE ENVIRONNEMENT



Langage des sigles !!!

CDPENAF : connaissez-vous celui-ci ?

Il s'agit du sigle de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

CPDENAF : mode d'emploi

Cette instance mise en place par la loi du 13 octobre 2014 a pour but de lutter contre l'artificialisation des terres, sachant que la perte annuelle d'espaces naturels en France est d'environ 60 000 hectares. En dix ans, cela représente l'équivalent d'un département comme les Vosges !

La CDPENAF des Vosges comprend dix-sept membres. Deux représentants de l'État : préfecture et Direction Départementale des Territoires (DDT) - Trois élus de collectivités locales (conseil départemental et communes) - Un propriétaire foncier - Un représentant de la chambre d'agriculture - Trois représentants de syndicats agricoles : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), Confédération Paysanne et Coordination Rurale - Un notaire - Deux membres d'associations agréées de protection de l'environnement : Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CENL) (CENL) et Vosges Nature Environnement (VNE) - Deux forestiers : Office National des Forêts (ONF) et forêt privée - Un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs - Un membre de l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO).

Cette commission se réunit tous les deux mois environ et instruit une vingtaine de dossiers que l'on peut regrouper, par ordre d'importance, en cinq catégories :

- Construction ou extension de hangars agricoles avec, dans la moitié des cas seulement, installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures.
- Création de parcs photovoltaïques au sol, la quasi-totalité étant située dans les zones les moins peuplées du département, c'est-à-dire l'ouest vosgien.

- Élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) qui se substituent aux plans locaux d'urbanisme communaux (PLU) visant, en théorie, à supprimer les "dents creuses"¹ et à regrouper ainsi l'habitat.



- Ouverture ou extension de carrières
- Installations diverses de type maraîchage, arboriculture, élevage canin,

A noter : il n'y a eu qu'un seul dossier de parc éolien dans les Vosges en deux ans sur une surface de trois hectares alors que les parcs de panneaux photovoltaïques concernaient une centaine d'hectares.

La ligne de conduite de Vosges Nature Environnement est de préserver l'intégrité des espaces naturels, notamment les zones humides et les terres agricoles, et d'alerter, si nécessaire, la population locale souvent mise devant le fait accompli. Le cas le plus récent est celui du projet de carrière sur la commune d'Archettes à proximité immédiate d'un lotissement.

Il faut toutefois savoir que la CDPENAF ne donne qu'un avis consultatif et que la décision appartient toujours au préfet.

1) Une dent creuse est un espace non construit entouré de parcelles bâties.

COUP DE CŒUR POUR UN LIVRE A METTRE DANS TOUTES LES MAINS



TOUT COMPRENDRE (OU PRESQUE) SUR L'EAU

Agathe Euzen et Claire Marc

CNRS Editions – Septembre 2014

« L'eau douce est vitale. Elle est essentielle dans l'espace domestique, pour les cultures et l'alimentation, les activités industrielles et production d'énergie. Elle est la condition de la vie de la faune et de la flore et de la bonne santé humaine. Elle peut inonder des territoires comme venir à manquer gravement. Pour la partager au bénéfice de tous, il faut prendre en compte l'évolution de sa disponibilité, de sa qualité et des incertitudes associées, notamment en raison du changement climatique... »



De manière claire et précise, à travers un texte concis, allégé de dessins synthétiques et évocateurs, les scientifiques de disciplines variées (hydrogéologues, cosmochimistes, écologues, éco-toxicologue, chimiste, géographes, juristes, économiste, anthropologues, archéologue), qui ont été mobilisés par les autrices, donnent des réponses, compréhensibles par toutes et tous à vingt questions* qui font le



tour complet de l'eau douce, cet élément vital.



Agathe Euzen est notamment, directrice de recherche au CNRS en anthropologie et sciences de l'environnement, travaille sur l'eau depuis vingt ans et est responsable de la cellule Eau du CNRS.

Claire Marc est médiatrice scientifique et facilitatrice graphique. **Elle est co-autrice, à CNRS Editions de « Tout comprendre (ou presque) sur le climat » (2022), « Tout comprendre (ou presque) sur la biodiversité » (2023).**

19 € chez votre libraire - www.cnrseditions.fr

**Quelques-unes des questions posées : Un ou des cycles de l'eau ? Comment l'eau douce est-elle répartie sur terre ? Peut-on prévoir la disponibilité de l'eau ? L'eau douce : marchandise ou bien commun ? Droit de l'eau ou droit à l'eau ? Des pistes pour s'adapter aux inondations et aux sécheresses ?*

Notre Assemblée Générale

Vosges Nature Environnement vous invite à participer à son Assemblée Générale le :

Samedi 5 avril 2025 à 9h30

**Centre Léo Lagrange d'Epinal, salle d'expression,
6 avenue Salvador Allende, quartier du Saut-le-Cerf**

Y seront examinés et votés le rapport moral, le rapport d'activités, le rapport financier, tous relatifs à l'année 2024 le renouvellement du Conseil d'Administration pour 2025/2026 et la fixation du montant des adhésions 2025.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration de Vosges Nature Environnement vous convie à un **apéritif** convivial. Nous partagerons ensuite dans la bonne humeur un **déjeuner tiré du sac**.

Assemblée Générale * : Procuration

Je soussigné(e), Nom Prénom Demeurant

donne pouvoir à Nom Prénom Demeurant

pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de Vosges Nature Environnement du 5 avril 2025 et à y prendre toute décision en mon nom.

Fait à le __ / __ / 2025

Signature :

* Voir page 3

Assemblée Générale * : Conseil d'Administration

Toute association, ne peut fonctionner que si des personnes veulent bien y prendre des responsabilités pour décider et agir. Plus nous serons nombreuses et nombreux, plus l'association gagnera en efficacité.

Je soussigné(e), Nom Prénom demeurant :

Téléphone Adresse courriel

souhaite poser ma candidature à l'élection des membres du conseil d'administration qui aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de Vosges Nature Environnement du 5 avril 2025.

Fait à le __ / __ / 2025

Signature :

* Voir page 3

Nous contacter

Nous écrire

vne88@laposte.net

Nous rejoindre

Nous suivre

Actualité, événements,
dossiers en cours,...

<https://www.vne88.fr/>

